

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

**SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX PARENTS DE MINEURS
CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 681)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« suspend de plein droit »

le mot :

« garanti ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer au mot :

« suspension »

le mot :

« garantie ».

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP propose de garantir le versement des allocations familiales aux parents dont l'enfant mineur délinquant ou criminel aurait été condamné à une peine ou une mesure éducative.

Le groupe DR explique dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi que « [les parents] ne disposent pas des outils nécessaires pour assumer pleinement leur rôle ». Pense-t-on vraiment qu'une diminution injuste des revenus de transfert va magiquement les doter en contrepartie de ces outils ?

La possibilité de suspendre ou de supprimer les allocations familiales a été expérimentée à plusieurs reprises et a toujours résulté en un échec. Et pour cause : la pauvreté et la délinquance sont intimement liés. Ajouter de la précarité à des familles souffrant de conditions socio-économiques difficiles n'a donc aucune chance d'endiguer la délinquance. Pire encore : elle favoriserait l'occurrence d'actes violents.

En réalité, c'est l'accompagnement social, la lutte contre la pauvreté et les inégalités qui permettent d'endiguer la délinquance. S'il est donc prouvé qu'une telle mesure serait contreproductive, nous proposons de faire l'inverse, en garantissant à ces familles le versement des allocations familiales.